

# SM du Pays du Chinonais (Siren : 253752968)

# FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

# Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert	
Syndicat à la carte	oui	
Commune siège	Chinon	
Arrondissement	Chinon	
Département	Indre-et-Loire	
Interdépartemental	non	

## Date de création

Date de création	02/07/1997
Date d'effet	02/07/1997

# Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Gilles MORTIER

# Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37500 CHINON
Téléphone	
Fax	02 47 58 67 35
Courriel	
Site internet	

### **Profil financier**

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

# Population

Population totale regroupée	49 348
Densité moyenne	47,77

#### Périmètres

#### Nombre total de membres : 3

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC Chinon, Vienne et Loire (200043081)	CC
37	CC Touraine Val de Vienne (200072668)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département de l'Indre-et-Loire (223700014)

### Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

### Compétences exercées par le groupement

### Environnement et cadre de vie

- Autres actions environnementales

Elaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) et mise en ¿uvre des actions afférentes

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, 

\*\*Contration de l'activité l'activité l'activité l'activité de l'artisanat et du commerce

\*\*Contration et maintien des activités de l'artisanat et du commerce

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale pour l'ensemble du territoire. A ce titre, le Syndicat Mixte est chargé de la révision, de la modification et de la mise à jour du SCOT. Il en assure le suivi et son évaluation. Il veille à son application. Il mène tous travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions. Seules les communautés de communes adhèrent à cette compétence optionnelle.

#### **Autres**

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Contractualisation avec la Région et les autres niveaux de collectivités territoriales concernés en matière de politique d'aménagement du territoire. Le Syndicat Mixte garantit la cohérence des programmes opérationnels mis en ¿uvre sur le territoire et veille au respect de l'esprit, des objectifs et des modalités de mise en ¿uvre tels que définis dans les contrats. Le Syndicat Mixte définit et engage directement ou confie, par délégation, toutes missions d'étude ou d'évaluation en relation avec l'exécution des contrats. Elaboration d'une charte de développement et suivi de son exécution Gestion de fonds d'intervention délégués.

## Adhésion à des groupements

Groupement Mise à jour le 01/01/2024

# Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)